

Rwanda : les « gacaca », ces tribunaux populaires par lesquels le « miracle » est arrivé

Les lieux du génocide (9/9). De 2005 à 2012, près de 2 millions de personnes ont été jugées pour des crimes commis en 1994, permettant un début de réconciliation.

Par Pierre Lepidi Publié le 13 avril 2019 à 12h25, mis à jour à 09h42



Le juge Edouard Lutaya devant l'ancien tribunal populaire qu'il a dirigé après le génocide rwandais, en janvier 2019, à Kigali. Pierre Lepidi

C'est un magasin discret situé dans une rue calme du quartier de Kamatamu, au nord de Kigali. On y trouve des laisses pour chiens, des muselières, des croquettes et des produits vétérinaires. Solange Nyirahabineza a ouvert Canivet Pet il y a un an et demi. « *Les affaires marchent bien et je suis plutôt contente, dit-elle. Ça pourrait aller encore mieux si j'avais un peu plus de place, mais bon...* »

La jeune femme ignore que jusqu'en 2012, au même endroit, se trouvait une *gacaca* (prononcer « gatchatcha »), un tribunal populaire. Dans cette pièce exiguë, des hommes et des femmes ont été jugés pour meurtres ou vols après le génocide au Rwanda. Au printemps 1994, il a provoqué la mort de 800 000 Tutsi et Hutu modérés en seulement cent jours, selon les Nations unies. « *Escortés par la police, les prévenus arrivaient par la porte qui se trouvait là, se souvient Edouard Lutaya, juge de la gacaca de Kamatamu. Ils venaient directement de la prison. Mon bureau était disposé de façon à ce que je sois face à eux quand ils entrent.* »

A la fin du génocide, qui s'est terminé en juillet 1994 avec la victoire du Front patriotique rwandais (FPR), le pays n'avait plus d'infrastructure étatique : ni écoles, ni hôpitaux, ni tribunaux. De son côté, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) sera créé par le Conseil de sécurité de l'ONU le 8 novembre 1994 et officiellement fermé le 31 décembre 2015. Son objectif : poursuivre en justice les

idéologues du génocide, les ministres du gouvernement génocidaire et ceux qui ont encouragé les massacres, notamment à travers des médias comme la Radio-Mille Collines.

« *A Arusha, en Tanzanie, le TPIR a inculpé 93 personnes et en a condamné 61 à des peines de prison à vie pour leur rôle dans les massacres, peut-on lire sur le site de l'ONU. Quatorze accusés ont été acquittés et vingt-trois ont déjà purgé leur peine.* » Le TPIR a entendu « *les récits puissants de plus de 3 000 témoins qui ont courageusement raconté certains des événements les plus traumatisants* », a déclaré le juge Vagn Joensen, président du TPIR, au Conseil de sécurité en décembre 2015.

Un taux de condamnation de 65 %

Sur le territoire, il a fallu du temps pour rebâtir un système judiciaire, former des juges et faire revenir des avocats partis en exil. En 1998, on a estimé qu'au rythme de la justice de l'époque, il faudrait deux cents ans pour juger les accusés qui s'entassaient par centaines de milliers dans les prisons rwandaises. Les autorités proposèrent alors de relancer les *gacaca* (« gazon », en kinyarwanda), s'inspirant des anciennes assemblées dans lesquelles les sages des villages réglait les conflits et les contentieux assis sur les pelouses. Ce qui sera effectif sur l'ensemble du territoire rwandais en 2005.

« *Nous avons trois choix, a rappelé Paul Kagame, ancien chef du FPR et président du pays, en 2012. Le premier, le plus dangereux, était le chemin de la revanche. Le deuxième était celui d'une amnistie générale. Nous avons choisi la troisième voie, la plus difficile, celle consistant à traiter la question une fois pour toutes et à rétablir l'unité et l'intégrité de la nation.* »

Edouard Lutaya était agent de la fonction publique lorsqu'il a été sollicité pour devenir juge. « *Un samedi, après l'umuganda [les travaux communautaires, obligatoires une fois par mois], les autorités ont annoncé qu'elles allaient rouvrir les gacaca pour juger les auteurs de crimes pendant le génocide, se souvient-il. On nous a expliqué que les Rwandais ne pouvaient pas se réconcilier si les coupables n'étaient pas jugés et condamnés.* »

Des citoyens sont alors sélectionnés par des comités de secteur pour leur bonne réputation et leur intégrité. Chaque *gacaca* doit comprendre un juge suprême, un vice-président, un secrétaire et cinq juges, mais ni procureur ni avocat. « *Nous avons reçu une formation d'environ deux semaines sur l'histoire du Rwanda, les racines du génocide, l'influence des colonisateurs belges, ainsi que des notions juridiques, se souvient Edouard Lutaya. J'ai été désigné par la population et je l'ai pris comme une marque de confiance. Le but des gacaca était de réconcilier les gens, d'être le plus juste possible afin qu'ils réapprennent à vivre ensemble.* »

Les accusés qui ont comparu étaient classés en quatre catégories en fonction de la gravité de leurs actes présumés : la première était celle des architectes du génocide, la deuxième rassemblait les tueurs, la troisième ceux qui avaient commis des atteintes graves aux personnes et la dernière ceux qui avaient volé ou participé à des pillages. Selon les données du gouvernement rwandais, ces quelque 12 100 tribunaux populaires ont permis de juger près de 2 millions de personnes de 2005 à 2012, avec un taux de condamnations de 65 %.

« *Pour juger, il fallait utiliser son savoir, son intelligence et son expérience, estime Edouard Lutaya, qui a participé à environ 400 procès. Il fallait écouter les témoins, qui étaient parfois submergés par leurs traumatismes. Certains mentaient et ont tenté de profiter des tribunaux pour régler leurs comptes. Mais dans la mesure du possible, je me suis toujours appuyé sur des témoignages solides pour rendre mon jugement. J'ai cherché à être digne et juste.* »

« On se dit bonjour mais c'est tout »

Plusieurs ONG de défense des droits humains ont considéré que ces juridictions ne respectaient pas les normes judiciaires internationales. En 2011, si Human Rights Watch a reconnu que le système avait « *obtenu certaines réussites* », comme « *l'organisation de procès rapides avec la participation*

populaire, une réduction de la population carcérale et une meilleure compréhension de ce qui s'est passé en 1994 », l'organisation a aussi dénoncé « un large éventail de violations des principes d'un procès équitable », comme « des restrictions sur la capacité de l'accusé à établir une défense efficace », et de « fausses accusations, dont certaines fondées sur la volonté du gouvernement rwandais de faire taire les critiques ».

Il fut aussi reproché aux *gacaca* de ne pas avoir jugé les crimes commis par le FPR lors de la libération du Rwanda ou plus tard, comme à Kibeho, dans le sud-ouest du pays, où il y aurait eu 2 000 morts en avril 1995, selon l'ONU.

Il n'empêche que les Rwandais vivent ensemble aujourd'hui. « *L'esprit des gacaca était de se réconcilier* », affirme Vénuste Karasira, qui a témoigné en tant que rescapé du massacre de l'Ecole technique officielle (ETO) de Kigali, au cours duquel il a perdu une fille : « *Le fait de parler aux tueurs et de les écouter m'a aidé dans mon processus d'apaisement. Ceux qui ont tué mon enfant et m'ont tiré dessus [il a été amputé d'un bras] étaient mes voisins. Ils m'ont demandé pardon et j'ai accepté. Ils ont purgé leur peine de prison et, aujourd'hui, nous vivons les uns à côté des autres.* »

Mais la restitution des biens (maisons, parcelles, liquidités...) pillés ou détruits est rarement appliquée et reste un obstacle à la réconciliation. « *Je ne suis pas satisfaite des gacaca, car ceux qui ont tué mon père et ma mère ont été libérés*, déplore Yvonne Mukanubaha, également rescapée de l'ETO. *Quand on se croise à l'église ou dans la rue, on se dit bonjour mais c'est tout. Vaches, chèvres ou poules, ils n'ont rien payé de ce qu'ils ont volé à ma famille en 1994.* » « *Cette question du remboursement va prendre du temps, car elle doit être réglée individu par individu*, analyse Assumpta Mugiraneza, historienne et sociologue. *Bien souvent, elle n'aboutit pas : comment condamner des gens qui ont brûlé des maisons à les rembourser, alors que la plupart n'ont pas de quoi manger ?* »

En vingt-cinq ans, le Rwanda est devenu l'un des pays les plus sûrs d'Afrique, même si le génocide des Tutsi reste omniprésent dans chaque interstice de la société. Certains observateurs parlent de « *miracle rwandais* » tant les plaies sont encore vives, surtout en avril, qui marque le début des massacres. « *Du côté des tueurs ou des victimes, chaque famille rwandaise a été touchée*, rappelle Jean Damascène Bizimana, directeur de la Commission nationale de lutte contre le génocide. *La réconciliation est un processus très lent et je préfère parler de cohabitation pacifique à l'échelle du pays. Au milieu de nos morts, nous restons vivants.* »